

REPUBLIQUE - FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE
ESSONNE

RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'Art. L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

Le Jeudi 1^{er} février 2024
À 20h00
SALLE Jacques-Chamaillard
(Retransmis en direct sur la page Facebook de la ville)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

1. Subventions aux associations
2. Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale
3. Octroi de la garantie d'emprunts à CDC Habitat pour les logements sociaux du cœur de ville.
4. Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2024 (correctif)
5. Maintien du régime indemnitaire en cas de maladie
6. Tableau des effectifs

Questions diverses


Le Maire,

Romain COLAS